



Bourg-en-Bresse, le 6 novembre 2019

**Commission Nationale  
d'Aménagement Commercial**  
M. le Président  
Jean GIRARDON  
Télédoc 121 – Bâtiment Sieyès  
61 bd Vincent Auriol  
75703 Paris CEDEX 13

**Objet : centre commercial OPEN à St-Genis-Pouilly**

Réf. Courrier :

PJ : avis du 29/09/17 déposé par FNE Ain lors de l'enquête publique

Monsieur le Président,

Nous avons appris que votre Commission s'apprête à réexaminer le Projet OPEN de Saint-Genis-Pouilly (01630) lors de l'une de ses prochaines séances. Il nous paraît opportun de vous faire part de la déposition que notre association avait faite (alors sous son ancien nom de FRAPNA Ain) lors de l'enquête publique de 2017, celle-ci étant intervenue postérieurement à votre décision du 23 mai 2017.

A l'appui de ce document qui demeure d'actualité, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

- la prise en compte de la **zone humide** nous paraît insuffisante dans la mesure où aucune étude complémentaire n'a été menée par le maître d'ouvrage dans le cadre de l'étude d'impact. Des relevés pédologiques et botaniques auraient permis de préciser la délimitation de la zone humide adjacente. Dans de nombreux dossiers similaires dans le département de l'Ain, une telle démarche du pétitionnaire conduit à déterminer l'existence d'une zone humide plus étendue que ne le laisse croire l'inventaire départemental des zones humides de l'Ain, unique document sur lequel s'appuie le maître d'ouvrage en l'espèce. De surcroît, quand bien même la délimitation de la zone humide serait correcte, l'absence d'impact d'un aménagement contigu à celle-ci n'est pas démontré.

- la prise en compte des **espèces protégées** nous paraît nettement insuffisante. Le maître d'ouvrage argue que les mesures d'évitement qu'il prévoit seraient suffisantes à l'exempter de la sollicitation d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Ce raisonnement opportun semble abusif étant donné la surface de terrains naturels qui seront artificialisés et la modestie des mesures d'évitement envisagées. Dans l'Ain, les projets d'aménagement de l'envergure du projet OPEN font habituellement l'objet d'une demande de dérogation.

- le rapport du commissaire enquêteur (p. 33) fait état de l'engagement du maître d'ouvrage à se rapprocher de la FRAPNA Ain (désormais FNE Ain depuis juillet 2019) afin de donner suite aux pistes d'amélioration évoquées par notre association dans sa déposition concernant le volet paysager du projet. Force est de constater que tel n'a pas été le cas.

France Nature Environnement Ain

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement – Reconnue d'utilité publique depuis 1976.

Siège social : 44 avenue de Jasseron – 01000 BOURG-EN-BRESSE / Tel. 04 74 21 38 79 / Courriel. [ain@fne-aura.org](mailto:ain@fne-aura.org)

Antenne montagne : Place de l'Église – 01130 SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

<https://www.fne-aura.org/ain/>

Ce manque d'empressement du maître d'ouvrage et les insuffisances évidentes de l'étude d'impact nous incitent donc à vous recommander la plus grande vigilance à l'heure d'examiner la qualité environnementale du projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Laurine CORNATON PERDRIX  
Co-Présidente  
FNE Ain

A handwritten signature in black ink that reads "PERDRIX". The signature is written in a cursive, slightly stylized font. A horizontal line is drawn through the middle of the word, and a large, sweeping underline is drawn beneath the entire word.